



Pointe-à-Pitre le 2 décembre 2019,

Institut de Recherche sur
l'Enseignement des
Mathématiques section
Guadeloupe
Association PROMATH

Référence :

UA/IREM/DM/ N°2019-r1

Dossier suivi par :

Delphine MONDAT

Tél. 0590 48 30 43

delphine.mondat@univ-antilles.fr

Responsable section :

Frédéric LOUVET

Tel: 0690626606 / 0619606732

frederic.louvet@ac-guadeloupe.fr

Monsieur Frédéric LOUVET
Responsable de la Section Guadeloupe
de l'IREM de l'Université des Antilles

A

Madame / Monsieur le Directeur d'école

Objet : Organisation et inscription au 29^e Rallye Mathématiques
de l'IREM de l'Université des Antilles

Madame, Monsieur le Directeur,

Afin de susciter des vocations scientifiques et de développer le travail d'équipe chez nos élèves, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques de l'université des Antilles et l'association PROMATH Guadeloupe organisent le **29^e Rallye Mathématiques**, qui met en compétition des équipes d'élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées.

Ce concours, placé sous la haute autorité du Recteur, consiste à résoudre en temps limité, une série d'exercices variés qui font vivre les mathématiques autrement. Les élèves concourent par équipes de trois durant une heure. Tous les établissements publics et privés sont concernés. Chaque année, de nombreux élèves, écoliers, collégiens et lycéens y participent.

Le rallye suscite un véritable engouement auprès des élèves de l'Académie depuis 29 ans.

Les épreuves se déroulent en deux phases : l'épreuve de sélection dans les établissements **le mardi 21 janvier 2020** et les finales académiques **le mercredi 25 mars 2020**. La cérémonie de remise des prix est fixée en **mai 2020** au siège social du Crédit Agricole à Petit Péro.

Un établissement peut s'inscrire selon deux modalités qui vous sont rappelées en page 2.

Nous vous demandons d'inscrire votre établissement à l'aide d'**un formulaire en ligne** dont voici le lien : (en cas de soucis n'hésitez pas à prendre contacte avec nous).

<http://calamar.univ-ag.fr/uag/irem/Guadeloupe/Rallye2020/>

En retour de cette inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription puis une facture pro forma afin effectuer votre règlement par virement bancaire ou par chèque.

Je vous de croire, madame/monsieur le Directeur, à mes respectueuses salutations.

Frédéric LOUVET
Responsable de la Section Guadeloupe
de l'IREM de l'Université des Antilles,

Université des Antilles

IREM des Antilles

Campus de Fouillole – bâtiment recherche- BP 592 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 043
www.univ-antilles.fr

Rappel des modalités d'inscription :

Mode 1 : Une *inscription par équipe* d'un montant de 6€ par équipe.

Mode 2 : Une inscription de toutes les équipes participantes par l'intermédiaire d'une *adhésion de l'établissement à l'association PROMATH* dont le montant dépend de **la taille de l'établissement** tel que décrit dans le tableau suivant :

Taille de l'Établissement : (Nombre total d'élèves)	De moins de 300 élèves.	Compris entre 301 et 600 élèves	Compris entre 601 et 1000 élèves	De plus de 1000 élèves
Montant de l'adhésion	45 €	80 €	140 €	170 €

Remarque: En cas de problème récurrent pour l'adhésion à PROMATH, nous vous conseillons **le mode 1**.

Deux modes de paiement sont à disposition de chaque établissement :

➔ **1ère possibilité** : « *Virement bancaire* sur le compte de l'association PROMATH (cf RIB ci-dessous) »

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
RIB FRANCE	Banque 14006	Guichet 00000	Numéro de compte 39002885569	Clé 70
IBAN ETRANGER	FR76 1400	6000 0039	0028 8556 970	BIC AGRIGPGX
Domiciliation GRAND CAMP Tél : 0820206711	(06011)	Nom et adresse du titulaire ASSOC. PROMATH CHEZ M. BAUDET SERGE LOT CHULEM BERGNOLLE 97122 BAIE MAHAULT		

➔ **2ème possibilité** : « *Paiement par chèque* »

Coupon détachable pour paiement par chèque

Ecole:

Banque :

Chèque n° :

Montant :

Fait à le :

Nom du directeur :
.....

<p>Coupon et chèque à renvoyer à,</p> <p>IREM de l'Université des Antilles, Section Guadeloupe, - INSCRIPTION RALLYE 2020 - Campus de Fouillole Bâtiment Recherche BP592 97157 Pointe à Pitre CEDEX</p> <p>----- Le règlement doit être adressé à l'ordre de : Association PROMATH</p>
--

Signature :